

mondial, ou inclut-il également la hausse de 15 p. 100 dont on parle en ce moment?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement la question du député, mais je n'ai pas compris les premiers mots. Peut-être voudra-t-il répéter sa question.

**M. Gillies:** Monsieur l'Orateur, dans les discussions qui sont maintenant en cours en vue d'établir un prix national pour le pétrole brut, dans la mesure où le gouvernement tient compte du prix international, prend-il en considération le prix international actuel ou inclut-il la hausse de 15 p. 100 dont les pays membres de l'OPEP ont parlé?

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le député est peut-être convaincu que le prix international du pétrole augmente, mais nous, nous avons certains doutes à ce sujet.

**M. Gillies:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme le ministre des Finances a probablement besoin de fixer un prix pour le pétrole au Canada avant de déposer son budget, dois-je comprendre, à la lumière de la réponse du premier ministre suppléant, que même si le prix mondial du pétrole augmentait de 15 p. 100 en septembre, il n'y aurait pas de hausse du prix intérieur du pétrole brut canadien?

**M. Sharp:** Il s'agit d'une question très hypothétique, monsieur l'Orateur. Je pense que le député va devoir attendre la présentation du budget. Lorsque nous aurons pris des décisions, nous les ferons connaître.

#### PÉTROLE—LE PRIX INTERNATIONAL ET LE PROJET SYNCRUDE POUR L'EXTRACTION

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une dernière question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre a déclaré hier que le gouvernement canadien avait convenu en principe de fixer un prix minimum et que le cabinet avait réellement discuté des prix—auquel cas je pense que ma question n'était pas tout à fait hypothétique—le prix minimum en question va-t-il permettre de poursuivre la création de Syncrude et l'extraction du pétrole des sables bitumineux?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Non, monsieur l'Orateur, les deux points ne sont pas directement reliés entre eux. La décision concernant un prix minimum à l'échelle internationale n'a rien à voir. Le député sait que ce que nous avons dit au sujet de Syncrude ne concernait que ce projet et non le prix du pétrole en général.

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

##### L'AFFAIRE DES TRÉSORS ARTISTIQUES VIETNAMIENS ET LE CAS DU GÉNÉRAL DANG VAN QUANG

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais adresser ma question soit au pre-

#### Questions orales

mier ministre suppléant soit au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Depuis quelques jours, nous entendons beaucoup parler d'une importante expédition de trésors artistiques et archéologiques qui ont été sortis en contrebande du Vietnam du Sud et sont actuellement acheminés vers leur «propriétaire», réfugié au Canada et domicilié à Montréal. Le premier ministre suppléant ou le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il assurer à la Chambre que cet envoi de trésors estimés à 150 millions de dollars, et qui appartiennent vraisemblablement aux Vietnamiens n'est pas destiné au général Dang Van Quang dont la seule présence au Canada a déjà causé suffisamment de consternation parmi les Canadiens?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, il y a en effet une grande confusion. D'après tous les renseignements dont je dispose à propos des trésors artistiques qui sont, paraît-il, acheminés de Guam au Canada, il n'est nullement question, du moins jusqu'ici, du lieutenant-général Quang; il s'agit d'un problème tout à fait distinct. Le seul renseignement que je puisse donner au député et à la Chambre est le suivant. Ce renseignement m'est parvenu par voie d'allégation publique; aucune preuve ne m'en a été fournie ni, autant que je sache, à aucun autre membre du gouvernement.

Il s'agirait d'une certaine Dao Dip Khanh qui jouit du statut d'immigrant reçu au Canada depuis 1971. Elle est retournée au Vietnam et y a épousé un nommé Vo Duc Dien. Elle est revenue au Canada dernièrement comme résidente, titre auquel elle a droit en tant qu'immigrante reçue. Son mari est quelque part aux États-Unis. Elle ne sait où il se trouve à l'heure actuelle, mais elle sait qu'il lui envoie ses effets personnels, évalués à \$100,000 selon ce qu'on nous a rapporté. Elle demeure actuellement avec son père à Montréal, immigrant reçu également depuis quelque temps déjà. Elle doit se présenter à notre bureau de Montréal cet après-midi pour discuter de la question. D'après les renseignements que je possède à l'heure qu'il est, il semble que les autres allégations ne se fondent sur aucune des déclarations que nous avons pu obtenir jusqu'ici, mais nous allons poursuivre notre enquête en tenant compte des suggestions faites par des voies officieuses.

\* \* \*

● (1430)

#### LE REVENU NATIONAL

##### LES LOIS APPLICABLES À L'ENTRÉE AU CANADA DE TRÉSORS ARTISTIQUES VIETNAMIENS

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national peut-il dire qu'il dispose des moyens nécessaires pour s'occuper de ce trésor lorsqu'il fera son apparition à la frontière canadienne sous la forme «d'effets mobiliers», destinés à une réfugiée du Vietnam?

**L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, comme dans le cas de tout ce qui arrive à la frontière à l'intention de qui que ce soit, les lois canadiennes voulues s'appliqueront dans ce cas.